



COMMUNIQUE DE LA MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE DU CONSEIL DE L'ENTENTE AU BENIN

Le Conseil de l'Entente (CE), organisation sous-régionale regroupant, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo, a conduit une mission d'observation de l'élection présidentielle du 06 mars 2016 en République du Bénin.

Au cours de cette mission qui a couvert la période du 29 février au 07 mars 2016, le Conseil de l'Entente a déployé une équipe d'observateurs composés des experts des Etats membres et du Secrétariat exécutif.

Pendant son séjour au Bénin, la mission d'observation du Conseil de l'Entente s'est imprégnée des préparatifs du scrutin au travers de rencontres avec :

- le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- le Président et le Vice-président de la Cour Constitutionnelle ;
- le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et deux de ses Conseillers ;
- des coordonnateurs d'arrondissement et points focaux communaux dans les Départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono;

En ce qui concerne la phase de préparation des élections, la délégation du Conseil de l'Entente a pu apprécier positivement ce qui suit :

1. La CENA et ses démembrements ont pris les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'élection présidentielle du 06 mars 2016.
2. La Cour Constitutionnelle a pris des décisions qui ont permis l'utilisation des cartes d'électeurs pour tous les citoyens en âge de voter.
3. Le Gouvernement a pris des mesures nécessaires en vue de garantir la sécurisation du processus électoral.
4. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a assuré l'égal accès des candidats aux médias publics et a veillé à l'équité dans l'accès aux médias privés.
5. La bonne ambiance de la campagne électorale au cours de laquelle aucun incident majeur n'a été signalé.
6. Tous les candidats à l'élection ont respecté le pacte de bonne conduite qu'ils ont signés.

Le 06 mars 2016, jour du scrutin, l'équipe des observateurs du Conseil de l'Entente s'est déployée dans la ville de Cotonou et dans les communes de Toffo, Zogbodomey, Bohicon et Abomey. Elle a pu suivre les phases d'ouverture, de déroulement, de clôture et de dépouillement dans plusieurs postes de vote.

La mission du Conseil de l'Entente rend un hommage appuyé aux populations béninoises qui ont massivement participé à ce scrutin dans l'enthousiasme, avec un sens élevé de civisme et de responsabilité dans le calme et la sérénité.

S'agissant des opérations de vote proprement dites, la mission du Conseil de l'Entente note de façon générale le bon déroulement du scrutin caractérisé par :

- le calme et la sérénité générale des électeurs qui ont marqué le déroulement de l'élection ;

- le comportement responsable et discret des forces de défense et de sécurité qui a permis de tranquilliser les citoyens ;
- la bonne maîtrise des opérations du scrutin par les membres des postes de vote.

La mission du Conseil de l'Entente a toutefois noté que ce processus électoral s'est caractérisé par la difficulté principale liée à la confection et à la distribution des cartes d'électeurs.

La mission du Conseil de l'Entente a également relevé l'absence remarquée dans plusieurs postes de vote des représentants de plusieurs candidats ainsi que des représentants désignés par la majorité et la minorité conformément aux dispositions du code électoral.

A l'issue de leur mission, les observateurs du Conseil de l'Entente, dans le souci de contribuer à la consolidation des acquis démocratiques au Bénin, recommandent l'évaluation de la gouvernance du processus électoral en vue de l'amélioration du cadre institutionnel mise en place.

La mission du Conseil de l'Entente invite tous les acteurs politiques ainsi que leurs partisans et sympathisants à attendre, dans le calme, la proclamation provisoire et définitive des résultats de l'élection par la Cour Constitutionnelle.

La mission du Conseil de l'Entente appelle tous les candidats à recourir exclusivement aux voies légales prévues par les textes relatifs au contentieux électoral en cas de contestation des résultats.

La mission se réjouit du fait que le Bénin, à l'instar des autres pays du Conseil de l'Entente, s'inscrive dans la dynamique d'organisation régulière de consultations électorales démocratiques.

Le Conseil de l'Entente remercie les autorités et la population béninoise pour l'accueil fraternel et chaleureux réservé à sa délégation ainsi que les dispositions prises pour sécuriser son séjour.

Fait à Cotonou, le 07 mars 2016

Le Chef de la Délégation

Bernard d'ALMEIDA